Une convention-cadre pour garantir la sécurité hydrique du pays

Dossier de

de /> la rédaction de H2o February 2020

La convention-cadre du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027, signée au Palais royal à Rabat, lors d'une cérémonie présidée par SM le Roi Mohammed VI, définit les conditions et modalités d'exécution et de financement de ce programme qui mobilise des investissements de l'ordre de 115,4 milliards de dirhams (prÃ"s de 11 milliards d'euros). Les mesures prévues dans ce programme, basées sur la consolidation et la diversification des sources d'approvisionnement en eau potable, vont permettre d'accompagner la demande, garantir la sécurité hydrique et lutter contre les effets des changements climatiques. Le programme s'articule autour de cinq axes, à savoir : 1. l'amélioration de l'offre hydrique, notamment par la construction des barrages ; 2. la gestion de la demande et la valorisation de l'eau notamment dans le secteur agricole ; 3. le renforcement de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural ; 4. la réutilisation des eaux usées traitées dans l'irrigation des espaces verts ; 5. la communication et la sensibilisation en vue de renforcer la conscience liée à l'importance de la préservation des ressources en eau et la rationalisation de leur utilisation.

Le premier axe va permettre de développer l'offre hydrique des ressources habituelles à travers l'achèvement des grands barrages programmés dans tous les bassins hydrauliques du Royaume, un programme lié à la mise en place de petits barrages et de barrages collinaires et la réalisation de projets de dessalement de l'eau de mer au niveau de certaines villes (Grand Casablanca, Safi, Dakhla). Cet axe concerne également la mise en œuvre de procédures et de projets qui accompagnent l'approvisionnement en eau potable.

Le deuxiÃ"me axe comporte, quant à lui, des procédures et mesures qui visent à poursuivre les efforts fournis dans le domaine de la gestion de la demande et de la valorisation de l'eau dans le secteur agricole, le développement des systÃ"mes d'irrigation, l'optimisation des équipements de production d'eau potable et l'amélioration du rendement des réseaux de distribution.

Le troisià me axe, correspondant au renforcement de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, entend généraliser l'approvisionnement en eau potable dans le milieu rural et mettre fin à la précarité qui marque certaines zones, essentiellement lors des périodes de sécheresse. Il se traduira par l'accélération de la mise en œuvre des divers programmes agré©s par l'Office national de l'électricité et de l'eau potable, mais aussi des programmes de réduction de ©carts sectoriels et sociaux.Â

Le quatrià me axe, relatif à la rà outilisation des eaux usà es traità es dans l'irrigation des espaces verts, encourage, pour sa part, la rà outilisation des eaux usà es traità es par un programme d'assainissement liquide et par la rà outilisation des eaux usà es traità es dans le cadre d'une fusion entre les diffà erents secteurs concernà a sainsi que la signature de partenariats, sans oublier les importants projets relatifs à l'arrosage des terrains de golf.

Le cinquiÃ"me et dernier axe, qui porte sur la communication et la sensibilisation, vise à améliorer le degré de coordination entre l'ensemble des intervenants, tout en sensibilisant les utilisateurs et les citoyens à l'usage rationnel des ressources hydriques, avec l'implication de la société civile, dans le but d'ancrer, chez les jeunes générations en particulier, l'importance de préserver ces ressources.

Libération (Casablanca) -Â AllAfrica